



Règlement Appels à projets émergence 2018

Préambule

Les Cancéropôles ont reçu pour mission par l'Institut National du Cancer (Inca) de favoriser la détection et l'émergence de nouveaux projets de recherche et permettre leur développement au travers d'appels à projets régionaux ou interrégionaux spécifiquement dédiés à la consolidation de résultats préliminaires (appelés AAP « Emergence »), cela dans le but de maximiser leurs chances de réussite aux appels à projets nationaux ou internationaux.

Ces appels à projets doivent permettre la détection et le financement de projets de recherche « émergents » innovants selon les critères suivants : il s'agit de projets :

- o de rupture scientifique et/ou technologique, pour lesquels une consolidation des résultats préliminaires avant dépôt aux appels à projets nationaux/internationaux est nécessaire ; les projets ne devront pas avoir été soumis auparavant à un être appel d'offres
- o issus de jeunes équipes émergentes

L'Appel à projets Emergence 2018 est exclusivement dédié aux thématiques suivantes :

- o Nouvelles cibles thérapeutiques
- o Cancers rares pédiatriques
- o Sciences humaines et sociales (Sciences Humaines et Sociales, Epidémiologie, Santé Publique)

Si des projets nécessitent des autorisations réglementaires, ces dernières doivent avoir été obtenues avant la soumission.

Une attention sera portée aux conditions de brevetabilité des projets. Les dossiers présentés en réponse à l'appel d'offres pourront être examinés sur une consolidation de brevets ou en déclaration d'invention.

Tout projet déposé n'entrant pas dans les thèmes mentionnés supra serait inéligible et en conséquence ne serait pas expertisé.

Le financement de projets plus matures est du ressort d'appels à projets compétitifs nationaux ou européens et ne fait pas partie du champ de ces AAP « Emergence ». Les sous- projets de projets plus vastes soumis ou en cours ne sont pas éligibles.

1. Modalités

Objectifs de l'aide	Détection et financement de l'émergence dans le domaine de la recherche francilienne contre le cancer
Durée et montant des subventions	<ul style="list-style-type: none"> • Projet d'une année • Subvention maximale de 30 000 euros.
Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Porté par des équipes de recherche labellisées localisées en région Île-de-France, particulièrement les jeunes équipes • Dossier complet : formulaire rempli en ligne sur le site internet du Cancéropôle et version papier envoyée par courrier revêtue des signatures au Cancéropôle Île-de-France.
Inéligibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir été financé dans le cadre d'appel à projet Emergence par le CIdF l'année précédente • Appartenir à une équipe de recherche dont un membre, lauréat d'un précédent appel d'offres Emergence du Cancéropôle IdF n'aurait pas rendu les rapports prévus dans les délais impartis • Dossier incomplet • Projet n'entrant pas dans les thématiques « nouvelles cibles thérapeutiques », « cancers rares pédiatriques », « SHS » • Projet non porté par de jeunes équipes
Dépenses éligibles	<p>Dépenses en lien direct avec le projet. Les frais de gestion ne sont pas autorisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - consommable de laboratoire - CDD/CDI le temps de travail devra être justifié, pas de doctorants - prestations - missions plafonnées à 10% de la subvention et à justifier dépense par dépense
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Caractère innovant du projet (sujet de rupture) • Qualité scientifique du projet • Qualité scientifique du (des) porteur(s) • Utilisation prévue des plateformes franciliennes en cancérologie • Faisabilité en une année Particulièrement pour les SHS : interdisciplinarité et appartenir à un laboratoire SHS • Conditions de brevetabilité
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • 10 janvier 2018 : lancement de l'appel à projets sur le site internet du Cancéropôle Île-de-France http://www.canceropole-idf.fr • 19 février 2018 : Clôture de la soumission des dossiers au Cancéropôle par formulaire en ligne sur le site du Cancéropôle Île-de-France l'horodatage de réception faisant foi • avril 2018 : notification des projets retenus et signature des conventions de financement • avril 2018 : au plus tard après la communication des résultats, les lauréats envoient la version papier du formulaire (reçu par mail en version .pdf au moment de la validation par le coordonnateur) par courrier revêtu des signatures ORIGINALES au Cancéropôle Île-de-France, Hôpital Saint-Louis, 1 avenue Claude Vellefaux 75010 Paris. • juin 2018 : début des projets • juin 2019 : fin des projets

2. Expertise et décision

L'évaluation de chaque dossier sera faite par des experts, choisi par le bureau du COPS (Comité d'Orientation et de Pilotage Stratégique du Cancéropôle Île-de-France)

Le Jury d'attribution sera composé : du directeur du COPS, d'experts ayant participé à la revue des dossiers et de membres du COPS.

Le jury n'est pas tenu de motiver ses décisions. Il statue en toute indépendance et ses décisions sont souveraines.

3. Rapport final

Le rapport final sera produit quatre mois après la fin du projet et comprendra deux parties :

- rapport financier
- rapport scientifique

Un suivi des résultats aux appels d'offres nationaux et internationaux découlant des projets Emergence sera fait jusque deux ans après la fin du projet. Le renseignement de ce suivi est obligatoire et soumis aux mêmes règles que le rapport final.

Ce suivi est en effet important pour la pérennisation des financements du Cancéropôle.